



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E118238

VALABLE JUSQU'AU

18/06/2026

ÉDITÉ LE

19/06/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 10/10/2011

Forme juridique : SARL

Capital : 30 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC Bordeaux 2011 B 04019

Siret : 537 649 154 00060

Code NACE : 4329A

Numéro caisse de congés payés : 0067693

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 148 401 859

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 148 401 859

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Raison sociale : ARCHENERGIE

14 RUE STEPHANIE KWOLEK  
33185 LE HAILLAN

Téléphone : 05 35 54 26 58

Fax :

Portable :

Site Internet : www.archenergie.fr

E-mail : fmfuchs@archenergie.fr

Responsabilité légale :

FUCHS FRANCOIS MAXIME CO-GÉRANT / RIVALLAN PIERRE CO-GÉRANT

Effectif moyen : 29

Tranche de classification : EFF3

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	19/06/2025
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	19/06/2025
8632	Efficacité énergétique - "offre globale"	19/04/2022

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Ventilation mécanique	01/01/2021
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021
o Projet complet de rénovation	01/01/2021

\* ou du plus récent renouvellement

**LE PRÉSIDENT  
DU QUALIBAT**

**Gérard SÉNIOR**

**SIGNATURE  
DU TITULAIRE**



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.